

*L'Adresse—M. Baker*

Cette suggestion, que je faisais dans mon premier discours à la Chambre, j'exhorte le gouvernement à l'examiner car il importe qu'en ce qui concerne les objectifs à long terme des deux gouvernements en tiennent compte sérieusement. Il importe également, vu que le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire foncier de la région, qu'il se rende compte de la responsabilité qui lui incombe de s'assurer, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale et peut-être par celle du ministre des Travaux publics (M. Dubé), que les programmes d'utilisation des terres fédérales, conçus par les planificateurs fédéraux, ne soient pas en conflit avec les projets des municipalités régionales. J'espère que cette mesure prévoit un mécanisme permettant d'atteindre ce but.

● (1700)

L'Outaouais est une région qui nous donne la chance, car ce n'est pas trop tard, de ne pas commettre les erreurs dont ont souffert d'autres régions et les grandes villes de notre pays, en raison de la tendance à entasser un nombre croissant de personnes dans des portions de terrain de plus en plus petites. Je me joins au député d'Ontario (M. Cafik) pour demander au gouvernement d'envisager sérieusement, à long terme et de concert avec les ministères, le concept de la création de centres démographiques autour de petites villes déjà existantes qui disposent maintenant des commodités sociales et autres nécessaires pour mener une vie convenable dans un cadre urbain, plutôt que de continuer à entasser un nombre croissant de personnes sur des terrains de plus en plus petits. Cela implique la création d'un système de transport interurbain assez complexe. Cela améliorerait également le mode de vie des personnes qui vivent non seulement dans des municipalités surpeuplées mais aussi dans des municipalités plus petites pour lesquelles la diversité pourrait être avantageuse.

J'aimerais maintenant parler d'un problème qui vous concerne de près, monsieur l'Orateur, comme moi-même, c'est-à-dire celui que connaissent les agriculteurs de l'Ontario à l'heure actuelle à cause de la brucellose qui semble être apparue dans la circonscription que vous représentez et dans la mienne. Nous devons étudier attentivement ce problème et avoir le courage de déterminer si le programme gouvernemental a obtenu des résultats dans ce domaine. Si ce n'est pas le cas, nous devons le reconnaître et s'il n'a pas marché pour un agriculteur donné, nous devons reconnaître les grands problèmes qui l'assaillent dans un marché où les coûts sont élevés et les bénéfices bas. Il faut offrir une compensation à l'agriculteur pour les bêtes qui deviennent de plus précieuses dans la mesure où la compensation est de moins en moins un élément qui entre en ligne de compte. Il faudrait élaborer un tel programme en collaboration avec les gouvernements provinciaux, mais il importe de le faire, parce que chaque troupeau laitier qui disparaît dans l'est de l'Ontario ne sera pas remplacé et nos objectifs de production alimentaire ne seront pas atteints.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que les honorables députés de la Chambre, de votre patience. C'est pour moi un honneur de participer à ce débat; je termine en vous offrant mes meilleurs vœux et j'espère que vous avez apprécié le repos permis par le récent congé parlementaire.

[M. Baker.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Drury:** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de présenter une motion concernant les travaux de la semaine prochaine.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Y a-t-il consentement pour revenir à l'appel des motions?

**Des voix:** D'accord.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA REPRISE EN CONSIDÉRATION DES BILLS RENUMÉROTÉS C-5 ET C-6 CONCERNANT LE CANADIEN NATIONAL ET AIR CANADA ET LA LOI SUR LES PARCS NATIONAUX

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, après discussions menées de la façon habituelle, j'aimerais présenter une motion donnant suite à l'entente annoncée le 11 janvier à la Chambre en vertu de laquelle le bill sur le financement et la garantie du Canadien National et le bill sur les parcs nationaux doivent être présentés de nouveau à l'étape du rapport. Dans le cas du bill du CN, la motion s'accompagne de la recommandation de Son Excellence le Gouverneur général. En conformité de nos procédures, je présume que cette recommandation pourra être publiée dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

[Note de l'éditeur: La recommandation précitée figure aux *Procès-verbaux* de ce jour.]

**M. Drury:** Je propose, appuyé par le député de Papineau (M. Ouellet):

Que, nonobstant les dispositions de tout article du Règlement ou les coutumes de la Chambre, la version du bill intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», tel que rapporté avec amendements par le comité permanent des transports et des communications au cours de la première session de la 29<sup>e</sup> législature, ainsi que la version du bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux», tel que rapporté avec amendements par le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien au cours de la première session de la 29<sup>e</sup> législature, soient réputés avoir été déposés, lus une première fois, et dont l'impression a été ordonnée, lus une deuxième fois, déferés à un comité permanent qui est réputé en avoir fait rapport, et qu'il soit ordonné que la Chambre procède à la prise en considération de ces bills, à l'étape du rapport, le ou après le 8 mars 1974.

**M. Baker:** Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition nous acceptons la motion du président du Conseil du Trésor (M. Drury). Nous donnons notre consentement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a parfaitement raison en disant qu'il y a eu des pourparlers qui ont amené la présentation de cette motion, et au nom du Nouveau parti démocratique, je déclare notre assentiment.